

Paris, le 27 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

Autocar du futur : l'ADF encourage l'innovation

L'ADF se félicite de la publication le 16 décembre dernier de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « véhicules lourds routiers », dans le cadre du programme gouvernemental « véhicule du futur », doté d'un budget d'1 Md€ dont 750 M€ sur les véhicules routiers.

L'ADF et des départements volontaires⁽¹⁾ ont en effet défini avec l'aide de la Fédération nationale de transport des voyageurs (FNTV) le cahier des charges fonctionnel de l'autocar du futur auquel les porteurs de projets pourront répondre d'ici le 16 avril 2012.

Ce cahier des charges vise à développer un prototype d'autocar à haut niveau de service (AHNS), destiné à assurer des prestations de transports routiers en site propre ou non.

L'objectif est d'inciter les industriels et les opérateurs à développer des services de transports interurbains correspondant davantage aux besoins des territoires.

Deux approches ont été particulièrement privilégiées :

- d'une part, répondre à la saturation de l'offre sur les lignes structurantes à très forte densité ;
- d'autre part, améliorer l'image de l'autocar interurbain en développant le confort et les services attendus par les usagers.

Pour l'ADF, il s'agit de :

- soutenir l'innovation en intégrant les besoins des départements dans les investissements d'avenir ;
- faire évoluer l'autocar pour qu'il réponde davantage aux usages et défis énergétiques ;
- développer des projets de territoire ;
- soutenir la relance économique et la création d'emploi.

Par cette démarche, les départements font la preuve, une fois encore, qu'ils s'inscrivent pleinement dans l'innovation au service des territoires.

Retrouvez sur www.departement.org ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**

Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01

nadia.salem@departement.org

(1) Bouches-du-Rhône, Côtes d'Armor, Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire avec la Région Aquitaine

L'AMI "Véhicules lourds routiers" est consultable sur le site de l'ADEME www.ademe.fr.

Le cahier des charges fonctionnel du car du futur est téléchargeable sur le site de l'ADF à l'adresse suivante www.departement.org